

**Question de Marie Nagy concernant le passage du groupe « Sexion
d'Assaut » à l'Ancienne Belgique, le 2 novembre 2010**

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Le 2 novembre prochain, le groupe Sexion d'Assaut sera en concert à l'Ancienne Belgique. Ce groupe de rap est clair quant à son homophobie, qui se retrouve dans certains de ses textes. Par exemple : « Je crois qu'il est grand temps que les pédés périssent... » Cette violence à l'égard des homosexuels s'exprimera donc à deux pas du quartier gay de Bruxelles. Je me demande dès lors s'il est vraiment opportun d'autoriser ce groupe ? La question se pose aussi quant à l'opportunité de le programmer dans ce quartier-là.

Des conditions ont-elles été mises à la programmation de ce groupe de rap à l'AB ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

Des mesures de sécurité particulières seront-elles prises le 2 novembre ? Lesquelles ?

De nombreuses voix s'élèvent contre ce concert. Un mot d'ordre a déjà été lancé invitant le citoyen à demander la déprogrammation du groupe aux responsables de l'AB. Comment comptez-vous gérer cette situation ? Pour rappel, le groupe avait déjà été déprogrammé cet été au Festival Couleur Café.

Il me semble normal de lutter contre toute forme de violence, mais aussi contre toute prise de parole incitant à la haine. Or il s'agit bien de cela dans le cas présent.

Bien entendu, ce débat est sensible, car il soulève la question de la censure. Toutefois, exprimer librement ses opinions est une chose, appeler à la haine et à la violence en est une autre.

Une association telle que le Centre pour l'égalité des chances pourrait être chargée de prévenir et d'empêcher l'expression de tels messages.

De Burgemeester.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, ik wil daar nog een vraag aan toevoegen omdat schepen Ouriaghli op zijn website nogal denigrerend doet over

het feit dat men zou vragen dat concert te verbieden. Hij stelt voor om eerder een debat te organiseren met die rappers of met dat publiek.

Ik wil aansluiten op wat mevrouw Nagy verklaard heeft want ik ben het daar volkomen mee eens. Het gaat in deze kwestie niet over de vrijheid van meningsuiting, maar over het aanzetten tot haat en geweld.

Laat ons duidelijk zijn, de vrijheid van meningsuiting is ook voor mij een absoluut recht. Men mag zeggen dat men vindt dat homoseksuelen zich zouden moeten bekeren om zo hun hemel te verdienen. Men mag zeggen dat men het onnozel vindt dat moslims vijf keer per dag bidden. Men mag zeggen dat vrouwen beter aan de haard zouden blijven. Ik ben het met die meningen helemaal niet eens, maar dat is nu eenmaal de vrije meningsuiting. Zeggen dat homo's opgejaagd zouden moeten worden, dat hun lul zou moeten worden afgesneden en dat ze voor dood zouden moeten worden achtergelaten zoals die groep het in een liedje verwoordt, heeft echter niets meer met vrije meningsuiting te maken, maar wel alles met het aanzetten tot haat en geweld. Bovendien heeft die groep ook meerdere keren openlijk verklaard dat ze homofoob is. Ik zou dan ook een oproep willen doen aan iedereen om duidelijk te maken dat het verkeerd is om dergelijke groepen een podium te geven. Ik vind dat des te merkwaardiger als het gaat om een podium in een instelling als de Ancienne Belgique, die toch het voorbeeld zou moeten zijn van openheid en diversiteit.

Het vreemde is vooral dat we vandaag eigenlijk nog altijd moeten uitleggen en verdedigen dat het niets met de vrije meningsuiting te maken heeft als het over holebi's gaat. Stel je voor dat men in hetzelfde liedje zou zingen dat alle moslims of joden zouden moeten worden opgejaagd, verminkt zouden moeten worden en dat ze dan voor dood zouden moeten worden achtergelaten. Daar zou schande over gesproken worden en niemand zou dat maar één moment accepteren. Men zou het op dat ogenblik dan ook niet vreemd vinden dat men vraagt om dat soort optredens te verbieden. Wanneer het echter over holebi's

gaat, vindt men dat wel overdreven. Ik kan mij niet voorstellen dat men in die andere gevallen zou zeggen dat de groep welkom is, dat men zou voorstellen het optreden toch te laten doorgaan en dat men er achteraf dan maar een debatje over zou organiseren.

Net zoals men geen podium zou moeten geven aan neonazigroepen, en daar is uiteraard geen discussie over, moet men dat ook niet doen voor homofobe groepen die openlijk hebben opgeroepen tot geweld tegen homo's.

Deze gemeenteraad heeft zich in het verleden, onder meer op vraag van mevrouw Lalieux, openlijk uitgesproken tegen alle vormen van homofobie. Ik ben dan ook van oordeel dat we consequent moeten zijn en dat we krachtig moeten reageren tegen mensen of groepen die zich willen profileren op de kap van die holebi's.

De organisatoren blijven uiteraard verantwoordelijk voor de optredens. Het is Life Nation die besloten heeft om die groep uit te nodigen en aangezien de AB een antidiscriminatieclausule in zijn contract heeft staan, zou ze die ook moeten toepassen. Ik hoop echter dat de stad Brussel dit optreden openlijk zal afkeuren en als het enigszins mogelijk is, zelfs zal tegenhouden.

Bovendien zou ik graag zien dat schepen Ouriaghli zijn blog een beetje aanpast zodat niet langer de schijn wordt gewekt dat hij dit soort boodschappen zou tolereren. Daar gaat het over.

M. le Bourgmestre.- Il est sain que notre Conseil soit interpellé sur un sujet aussi sensible que l'homophobie. Nous sommes très attentifs au vivre ensemble et nous réaffirmons notre rejet de toute forme de racisme, de xénophobie ou d'homophobie. Vous m'interrogez sur l'opportunité d'autoriser ou pas certains groupes, dont Sexion d'Assaut, à se produire à l'Ancienne Belgique. Cette question est complexe, notamment parce que le lieu où se produit le groupe en question est un espace privé. En ce sens, aucune autorisation particulière ne doit être, a priori, délivrée par la Ville de Bruxelles. L'Ancienne Belgique est, aux termes de la loi, maître de sa programmation. En outre, il ne s'agit pas, en

l'occurrence, d'une programmation de l'Ancienne Belgique, mais d'une location par Live Nation. La question qui m'est posée est celle d'une possible interdiction du concert. Ayant été interpellé par un certain nombre de citoyens sur ce sujet, j'ai contacté l'Ancienne Belgique, qui m'a affirmé qu'aucun propos raciste ou homophobe ne peut ni ne pourra être tenu sur et hors scène, conformément au contrat qui lie l'Ancienne Belgique au groupe et à l'organisateur. Des mesures de sécurité adaptées à ce type de concert sont prévues, en partenariat avec la Ville de Bruxelles pour ce qui concerne l'espace public.

Par ailleurs, suite à la polémique autour de ce concert, le groupe a réagi par le biais d'un communiqué de presse. Il s'y excuse publiquement d'avoir tenu des propos homophobes et dit s'être trompé. Je tiens ce communiqué à votre disposition.

Si les propos tenus par ce groupe doivent absolument être condamnés, il me semble toutefois raisonnable de tenir compte de sa prise de conscience, à la condition qu'elle soit sincère.

À la lumière de ces éléments et eu égard au fait qu'empêcher la tenue d'un événement de ce type doit rester exceptionnel, surtout dans l'espace public, les conditions de son interdiction ne me semblent pas réunies. Je rappelle en outre que pour interdire un événement dans l'espace public, il faut pouvoir avancer des arguments concrets, comme l'annonce d'une importante contremanifestation.

J'ai demandé à la police et aux organisations qui m'ont interpellé de rester extrêmement attentives au déroulement du concert. En cas de débordement, procès-verbal sera dressé et des sanctions seront prises, comme cela a déjà été fait en d'autres occasions.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ouriaghli, puisqu'il a été mis en cause.

M. Ouriaghli, échevin.- Les propos que j'ai tenus sur mon site l'ont été à titre personnel et n'engagent en rien le Collège. Vous suggérez des choses que je n'apprécie pas. Vous mettez en doute le fait que j'ai toujours défendu une société plurielle et vous laissez sous-entendre que je serais, à la limite, homophobe.

Pour éviter tout malentendu, je vous lis intégralement ce que j'ai écrit sur mon site : « Sexion d'Assaut, le groupe rap en vogue en ce moment, ne fait pas dans la dentelle avec les orientations homosexuelles de certains citoyens, proposant, ni plus ni moins, de les trucidier, de leur couper le pénis. Il devrait se produire sous peu à l'Ancienne Belgique et les Verts demandent à la Ville d'interdire ce concert pour ces raisons. L'interdiction est-elle une bonne solution ? Celle-ci empêche-t-elle les jeunes d'écouter ce groupe et d'ingurgiter ses paroles débiles, seuls dans leur chambre ou dans l'isolement de leur iPod ? Ne devrait-on pas plutôt profiter de ce concert pour aborder de front la problématique de l'homophobie et créer un espace de débat avant, pendant ou après le concert avec ce public ? Il est loin le temps où il était 'interdit d'interdire' (Mai 68, Cohn-Bendit). »

J'ai donc simplement demandé que l'on puisse débattre de ce sujet à l'occasion de ce concert, rien de plus. Il n'y a aucune ambiguïté dans ma volonté de défendre une société plurielle, qui aime et cultive la différence et le respect de l'autre. Je pense toutefois qu'une attitude moins défensive et moins réactive de votre part serait de loin préférable. Selon moi, il faut oser le débat, et non le fuir.

M. le Bourgmestre.- Lorsque des questions sont adressées au Conseil en dehors des délais prévus, qu'elles sont susceptibles de relever de l'urgence et qu'elles mettent des personnes en question, il serait bon de demander qu'elles soient traitées en comité secret et que le Collège en soit averti. En effet, des dérapages pourraient survenir, qui laisseraient un goût de cendre dans la bouche. En l'occurrence, je connais M. Ouriaghli depuis longtemps et je pense que sa réponse exprime l'état d'esprit dans lequel il a écrit son article.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je vous remercie pour votre réponse. Ce qui est extrêmement choquant dans les textes de Sexion d'Assaut, c'est l'appel à la violence envers les homosexuels. Ce n'est pas acceptable et nous devons réagir. Selon vous, l'AB veillera à ce que la chanson incriminée ne soit pas interprétée en concert, et je

m'en réjouis. Ainsi nous aurons obtenu que par l'information et la sensibilisation, de tels propos inacceptables ne puissent plus être tenus. Cette chanson n'est pas anodine ; elle n'exprime aucune opinion ; elle n'est qu'une incitation à la haine. Nos souhaits se voient donc exaucés, en partie. En outre, le groupe et ses agents commencent à prendre conscience de la situation. J'espère que l'AB pourra tenir ses engagements et que vous y veillerez.

Je voudrais formuler une remarque. J'ai remarqué que des questions déposées au Collège étaient commentées sur le blog de notre échevin avant même qu'elles ne soient posées.

M. le Bourgmestre.- Lorsqu'une question a fait l'objet d'une communication à la presse, elle entre dans la sphère publique... Mais nous en débattons en Collège afin de définir les règles à appliquer en cette matière.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, ik heb op geen enkel moment beweerd dat schepen Ouriaghli homofoob zou zijn. Dit is dus absoluut niet persoonlijk. Waar het mij om ging, en dat is de essentie van mijn betoog, is dat hij zich afvraagt of dit soort zaken moet worden verboden. Ik probeer ook net uit te leggen waarom het nodig is om dit soort zaken geen podium te geven en dat we er ons niet vanaf mogen maken met een debat. Dat is iets wat niet aanvaard zou worden, mocht het gaan om neonazigroepen. Dat zou niet aanvaard worden mocht dit soort liedjes gaan over moslims. Wanneer het echter gaat over holebi's, en dat is niet alleen in verband met deze blog, is het blijkbaar voldoende dat erover gedebatteerd wordt. Daarmee zijn we er dan vanaf. Dat was de essentie van mijn betoog. Het ging over de inhoud en niet over de persoon van schepen Ouriaghli want ik ga ervan uit dat er geen homofobe mensen deel uitmaken van het College van de stad Brussel. Ik denk trouwens dat ze er dan ook niet in zouden geraakt zijn.